

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SG SOLIDARITE

Classe SG SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME - Code ISIN : (C/D) FR0012892156

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Diversifié

En souscrivant à SG SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME, vous investissez dans des actifs respectant les critères liés au développement durable et dans une sélection d'entreprises solidaires, au travers de SOLIDARITE - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans SOLIDARITE - O et, accessoirement en liquidités.

La performance de SG SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME peut être inférieure à celle de SOLIDARITE - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de SOLIDARITE - O, à savoir :

"Le fonds SOLIDARITE est un fonds solidaire dont l'objectif de gestion est la recherche de performance à travers une allocation flexible, en investissant dans des actifs privilégiant une approche socialement responsable.

Les OPC sélectionnés ont vocation à être constitués d'actifs respectant les critères liés au développement durable couvrant la dimension sociale, l'environnement et la gouvernance d'entreprise. Compte tenu de la gestion mise en place, il n'y a pas d'indicateur de référence pertinent. "

"Pour y parvenir, l'équipe de gestion investit le fonds au travers d'OPC et de titres vifs, sur les marchés de taux (Instruments Monétaires, Obligations d'Etat et Obligations Corporate) et d'actions. Le portefeuille aura une flexibilité sur la partie Actions de 0% à 25% et sur la partie Taux de 65% à 100%. De plus, sont sélectionnés entre 5% et 10% de titres d'entreprises solidaires dont l'activité économique est utile à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable. L'exposition de votre fonds aux produits de taux est gérée dans la fourchette de sensibilité comprise entre 1 à 4. Votre fonds est exposé au risque de change. "

"Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net."

Le résultat net du FCP est réinvesti ou redistribué sur décision de la société de gestion et les plus-values nettes réalisées du FCP sont réinvesties ou redistribuées sur décision de la société de gestion.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète le risque de son allocation majoritairement exposée au marché obligataire.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de SOLIDARITE - O, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de SOLIDARITE - O.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,95 % de l'actif net moyen*
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*L'OPC n'ayant pas encore arrêté ses comptes, le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

Votre FCP ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Le FCP a été créé le 15 septembre 2015 et sa classe SG SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME le 15 septembre 2015.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Souscripteurs concernés : Fonds dédié aux contrats d'assurance-vie de Sogecap.

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet <http://www.societegeneralegestion.fr>, et/ou sur les sites internet des établissements commercialisateurs.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

En tant que part de partage SG SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME verse 50% des revenus de la part sous forme de don à l'association HABITAT ET HUMANISME.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://www.societegeneralegestion.fr> et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

L'OPC propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 septembre 2016.